



PREFET DE LA REUNION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX PHENOMENES D'INONDATION ET DE MOUVEMENT DE TERRAIN

COMMUNE DES TROIS-BASSINS

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant trente et un (31) jours consécutifs, du **26 août au 25 septembre 2013 inclus**, sur le territoire de la commune des Trois Bassins, conformément à l'arrêté préfectoral n°1425/SG/DRCTCV/BCLU du 6 août 2013 .

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la Mairie des Trois-Bassins Hôtel de Ville. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la Mairies de Trois-Bassins – *Hôtel de Ville – 2, rue du Général de Gaulle – 97426 TROIS-BASSINS*.

Les informations peuvent être demandées auprès de la DEAL de la Réunion (service SPRINR / UPRN).

Madame Béatrice VITTOZ, nommée commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon le planning suivant :

Mairie des Trois-Bassins Hôtel de Ville

le lundi 26 août 2013 de 8h30 à 12h15
le mardi 3 septembre 2013 de 13h00 à 16h00
le jeudi 12 septembre 2013 de 8h30 à 12h15
le samedi 14 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
le vendredi 20 septembre 2013 de 8h30 à 12h15
le mercredi 25 septembre 2013 de 13h00 à 16h00

Une réunion publique d'information et d'échange, organisée par le maître d'ouvrage, l'État, se tiendra le **jeudi 22 août 2013 à partir de 17h00** à la mairie de Trois-Bassins Hôtel de Ville, en présence des représentants de la commune, du maître d'ouvrage, représenté par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL/SPRINR/UPRN) et du bureau d'études BRGM. Les commissaires enquêteurs y seront également conviés.

En cas d'empêchement, les permanences seront tenues dans les mêmes conditions par Monsieur Alain-Bernard MAILLOT qui a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La commissaire enquêtrice formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie des Trois-Bassins Hôtel de Ville, pendant le délai d'un an à compter de la remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet (DRCTCV/ Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Urbanisme).